

Observatoire national interministériel de sécurité routière

Observatoire des vitesses deuxième trimestre 2009¹

N°22 – novembre 2009

SYNTHESE

La situation au cours de l'été 2009 est relativement contrastée. Si l'on observe en effet une évolution positive concernant les taux de dépassement des vitesses limites, ainsi que le nombre de grands excès de vitesse, la « vitesse moyenne » est en hausse légère. Par ailleurs le nombre de contraventions pour excès de vitesse a sensiblement augmenté au cours de ce deuxième trimestre 2009, comme traditionnellement en période estivale.

Au cours du deuxième trimestre 2009, le taux de dépassement de plus de 10 km/h des vitesses limites par les conducteurs de voitures de tourisme (9,1 %) s'est amélioré par rapport à la période équivalente de 2008 (10,9 %). La proportion de dépassement de ces vitesses par les motocyclistes est également en baisse sensible. On constate en revanche une légère dégradation pour les poids lourds où le taux passe de 9,7% au deuxième trimestre 2008 à 10,9 % au deuxième trimestre 2009.

En ce qui concerne l'indice synthétique dit « vitesse moyenne », la situation s'est légèrement dégradée depuis un an (+0,2 km/h).

Par types de réseaux, les progrès les plus sensibles ont été réalisés sur les autoroutes de liaison alors qu'en revanche, la situation s'est dégradée sur les autoroutes de dégagement limitées à 110 km/h.. En milieu urbain, on observe une baisse sensible de la vitesse lors des traversées d'agglomération par route nationale ainsi que sur les voies d'entrée/sortie d'agglomération. Les vitesses relevées dans les artères des centres-villes sont, pour leur part, en légère augmentation.

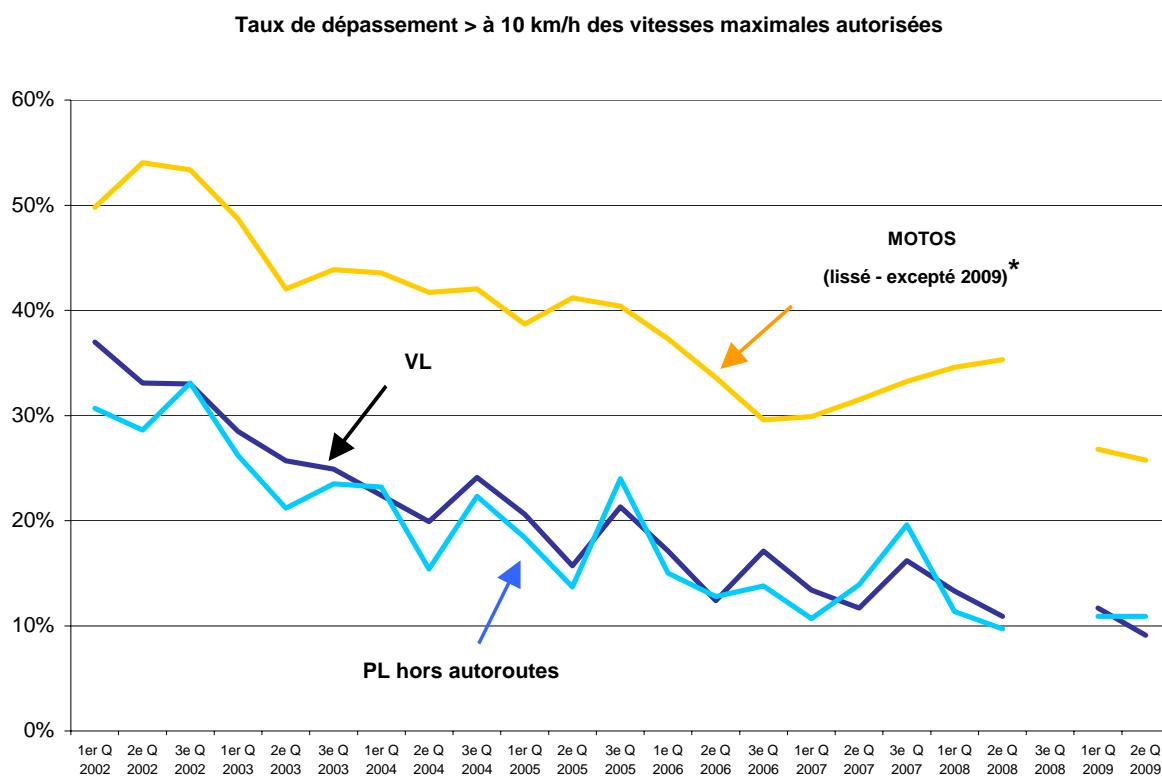
La proportion des grands excès de vitesse (dépassement de plus de 30 km/h) est en baisse et se situe à 0,44 % contre 0,69 % un an auparavant.

En ce qui concerne l'activité de contrôle, on constate que même si le nombre de contraventions est en hausse, la proportion de contraventions issues des contrôles aléatoires (contrôle traditionnel et dispositifs automatiques embarqués), est en légère baisse depuis un an (47,6% de l'ensemble des contrôles contre 48,1 % un an auparavant,)

Attention : Le programme de relevé des vitesses ayant été interrompu au cours du dernier trimestre 2008, les valeurs se rapportant à cette période ne sont pas renseignées dans les séries statistiques présentées dans cette note.

¹ Pour de plus amples informations sur la méthodologie, voir sur le site à la rubrique bilan 2008 / comportement la note « mesure de vitesse »

1. Dépassement de plus de 10 km/h de la vitesse limite autorisée



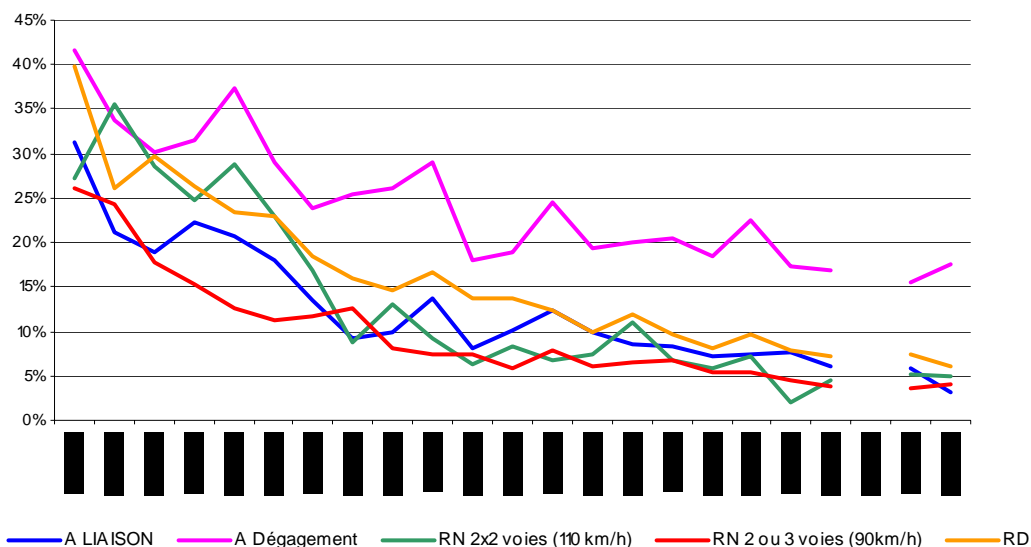
* Le faible effectif des observations s'ajoutant à la forte saisonnalité du comportement des motards nous ont conduit à présenter pour cette catégorie d'utilisateurs une série lissée. Le lissage s'effectue par extrapolation d'une moyenne glissante sur les relevés des trois derniers quadrimestres. Le programme de relevé des vitesses ayant été interrompu au cours du dernier quadrimestre 2008, cette opération n'a pu être appliquée aux deux premiers quadrimestres de l'année 2009 dont les valeurs sont de ce fait, à considérer avec beaucoup de précaution.

Pour les VL et poids lourds : les observations du deuxième quadrimestre 2009 sont faites sur 68 750 VL, 3 376 poids lourd et 855 motos ; **mesures faites en dehors de la proximité immédiate de radars automatiques.**

Les taux relevés au cours du deuxième quadrimestre de l'année 2009 pour les véhicules légers et les motos sont en progrès par rapport au quadrimestre précédent. Le comportement des motocyclistes semble s'être particulièrement amélioré au cours de cet été, même si la marge d'erreur reste non négligeable en raison du faible effectif observé. En revanche le taux de dépassement des poids lourds reste quasi stable depuis le début 2008, légèrement au dessus des 10 %..

2. Taux de dépassement de plus de 10 km/h pour les véhicules de tourisme, de jour, sur les différents types de réseau.

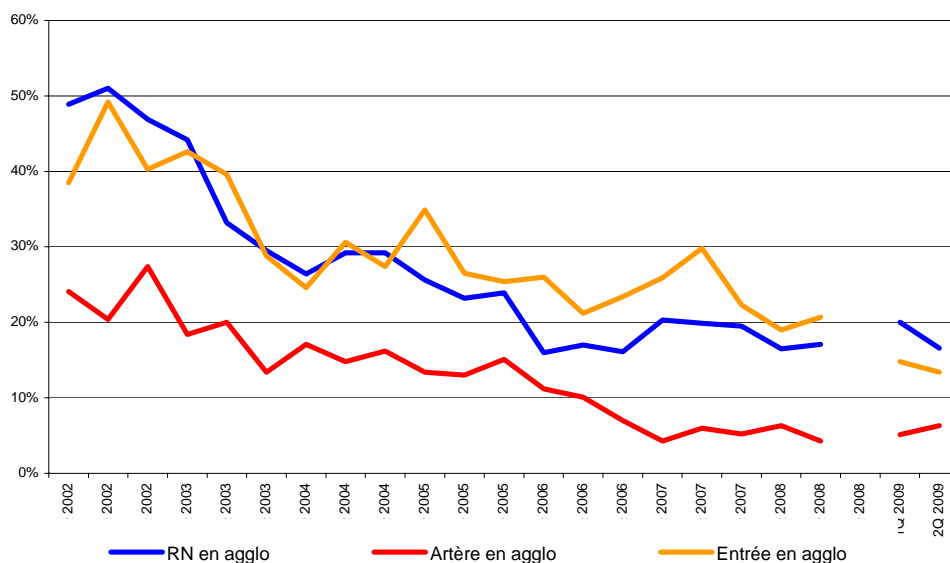
Evolution des taux de dépassement de plus de 10 km/h pratiqués de jour par les véhicules de tourisme en rase campagne, hors intempéries



NOTA : Pour ne pas introduire de biais lié aux conditions météorologiques différentes sur les périodes observées, les mesures concernant l'évolution des vitesses sur les différents types de réseau ont été restreintes aux relevés « hors intempéries ». Au cours du deuxième quadrimestre 2009, le sondage a porté sur 46 100 véhicules de tourisme

Au cours du deuxième quadrimestre 2009, et par rapport au même quadrimestre 2008, on observe une diminution des taux de dépassement de plus de 10 km/h de la vitesse limite par les véhicules de tourisme sur les autoroutes de liaison et le réseau des routes départementales. En revanche la situation s'est dégradée sur les autoroutes urbaines, alors que les autres réseaux de rase campagne (routes nationales à 2 ou 3 voies et routes nationales à 2x2 voies) restent quasi stables.

Evolution des taux de dépassement de plus de 10 km/h pratiqués de jour par les véhicules de tourisme en milieu urbain, hors intempéries



Au cours du deuxième quadrimestre 2009, le sondage a porté sur 9 831 véhicules de tourisme

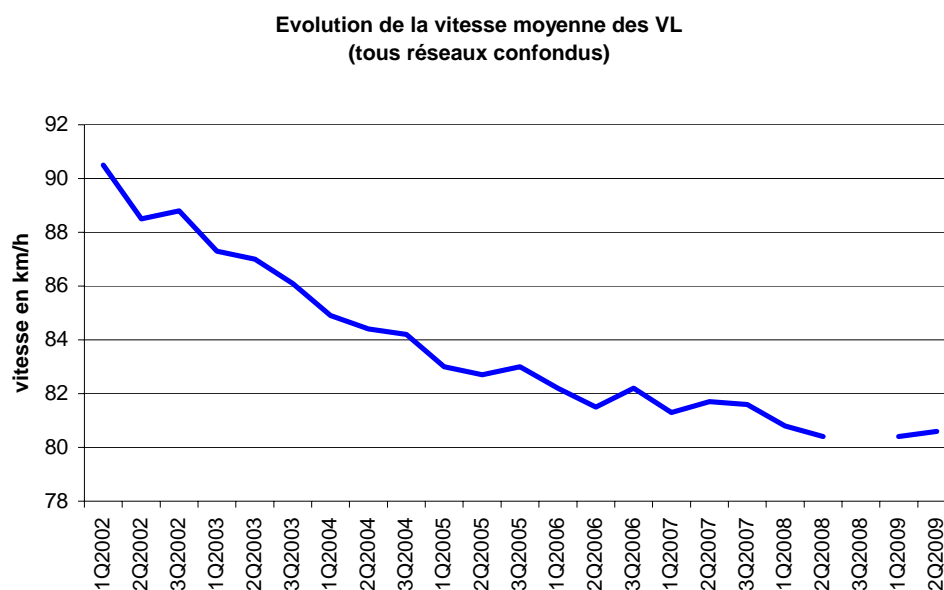
En milieu urbain, on remarque au cours du deuxième quadrimestre 2009 une baisse sensible de la proportion des dépassements de vitesse dans les traversées d'agglomération par route nationale et les

voies d'entrée/sortie, alors que la vitesse dans les centres-villes s'est légèrement dégradée

3. Vitesse moyenne pratiquée par les véhicules de tourisme

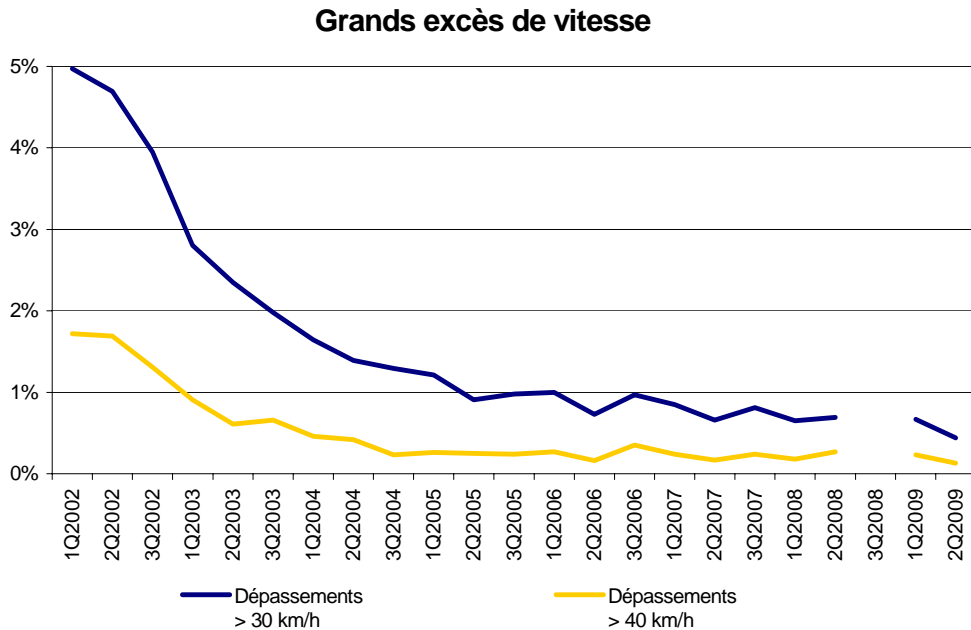
Si on examine l'évolution de l'indicateur synthétique² depuis un an, tous réseaux confondus, on constate un essoufflement dans l'évolution des comportements. La vitesse moyenne au cours de ce deuxième quadrimestre 2009 s'est en effet légèrement dégradée, supérieure de 0,2 km/h à celle de la période comparable de 2008. La vitesse moyenne de 80,6 km/h, reste toutefois dans les chiffres les plus bas jamais enregistrés depuis que cet indicateur existe sous cette forme (1998).

Depuis le début de l'année 2002, la vitesse moyenne des véhicules de tourisme baisse régulièrement de 90,5 km/h au cours du premier quadrimestre 2002 à 80,6 km/h au deuxième quadrimestre 2009 soit 9,9 km/h de diminution.



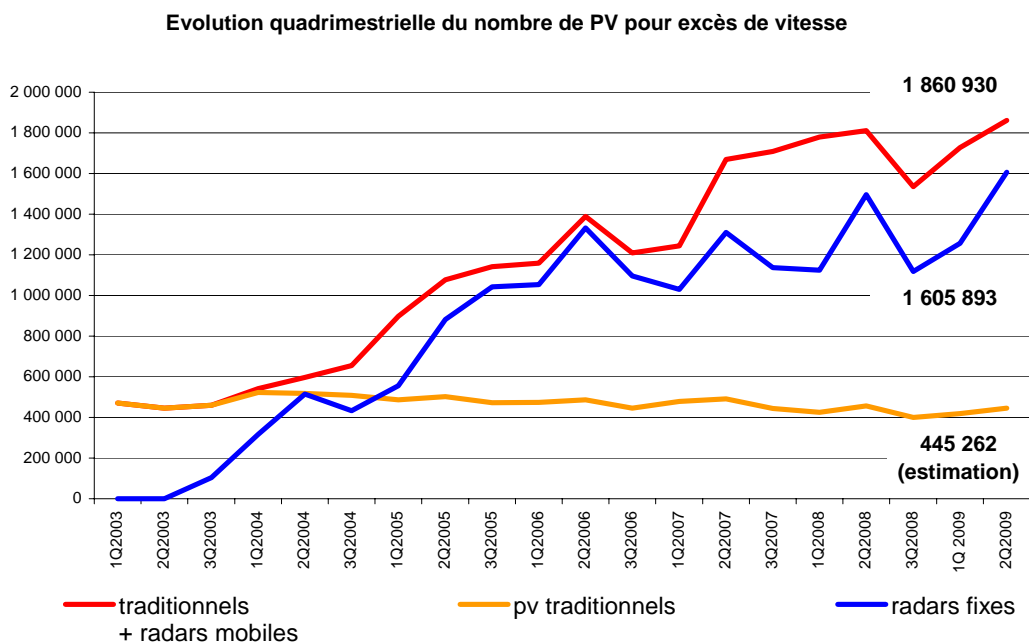
² Les valeurs de vitesse moyenne présentées dans ce tableau sont données par un indicateur synthétique qui tient compte d'une certaine répartition du trafic entre les différents types de réseaux tant urbains (voies d'entrée/sortie, centres-villes, traversées de petites agglomérations) que de rase campagne (autoroutes de liaison, de dégagement, routes nationales et départementales), de jour comme de nuit, en situation de circulation non contrainte. Cette répartition est celle de l'année 1998. Afin de préserver la comparabilité des indices d'année en année, elle n'est pas actualisée jusqu'à aujourd'hui. Cet indice synthétique, dit « vitesse moyenne », ne reflète donc plus une moyenne réelle des vitesses libres pratiquées sur le réseau actuel : c'est une vitesse libre moyenne « à distribution des trafics égale », qui permet de mettre en évidence l'évolution pure de la vitesse en s'affranchissant des effets de transferts de trafic inter-réseaux.

4. Grands excès de vitesse (tous véhicules et types de réseau)



Après une forte baisse entre 2002 et 2004, la proportion des grands excès de vitesse s'était stabilisée autour de 1 % pour les dépassements de la vitesse limite autorisée de plus de 30 km/h et autour de 0,2 % / 0,3 % pour les dépassements de plus de 40 km/h. Depuis le début de l'année 2006, la tendance à la baisse est repartie, mais de façon plus atténuée, avant de se stabiliser à partir de l'été 2007. Dans ce contexte, les taux relevés au cours du deuxième quadrimestre 2009 marquent un nouveau progrès avec 0,44 % (contre 0,69 % un an auparavant) pour les taux de dépassement d'au moins 30 km/h et 0,13 % (contre 0,27 %) pour les taux de dépassement d'au moins 40 km/h.

5. Activité de contrôle et de sanction des forces de l'ordre



Sources : DLPAJ + mission DPICA

NB : attention, les données sont présentées désormais par séries quadrimestrielles et non plus mensuelles

On observe régulièrement une hausse des contraventions pour excès de vitesse au cours de la période estivale, notamment celles constatées par les radars fixes, la raison principale étant que la proportion de trajets non-habituels (où la surprise du radar joue plus fréquemment) est plus importante avec les migrations de l'été. Au cours de ce deuxième trimestre 2009, le contrôle aléatoire (radars traditionnels + radars mobiles) a représenté 47,6 % de l'ensemble des contraventions contre 48,1 % au cours du deuxième trimestre 2008. Quant aux contraventions issues du contrôle traditionnel, elles représentaient au deuxième trimestre 2009, 11,4 % de l'ensemble des contraventions vitesse, contre 12,1 % au cours du deuxième trimestre 2008.